

Maison d'arrêt de la Seine-Saint-Denis	Note de service	N°22-847
Direction		29/12/22

Objet	Virements bancaire sur le compte nominatif d'une personne détenue
Destinataires	Direction - Attachée – contrôleur de gestion - Officiers - Majors - 1 ^{er} Surveillants - Chefs de poste - Formateur des Personnels – tous services administratifs (dont BLIE/greffe/RCN) – tous secteurs de détention(dont vestiaire, svts étages classiques et particuliers comme svts QA/QI-QD/QS/QM/QSE) – SPIP – PJJ – RLE - Organisations syndicales - Secrétariat / Chrono
Référence	Annule et remplace la N°20-507 du 03 septembre 2020

Tout versement effectué à l'extérieur sur la part disponible d'un détenu doit non seulement avoir été demandé ou consenti par ce détenu, mais aussi avoir été autorisé expressément par le magistrat saisi du dossier de l'information s'il s'agit d'un prévenu ou, sinon par le chef d'établissement pour les condamnés le montant maximum s'élève à 400 € par virement.

Tous virements supérieurs à 400 € sera soumis à l'autorisation du Chef d'établissement.

Ces virements s'effectuent obligatoirement par virement bancaire selon les modalités suivantes.

Modalités du virement:

Contactez le service de comptabilité par mail : compta.ma-villepinte@justice.fr demandant le rib de la Maison d'Arrêt soit vous rendre sur le site **IDEX familles**.

À réception du RIB, soit vous rendre à votre banque afin d'ordonner un virement bancaire sur le compte de l'établissement, soit ordonner le virement depuis Internet (voir avec votre banque).

Afin d'identifier le destinataire du virement, il est obligatoire d'inscrire le nom, le prénom et le n° d'écrou de la personne détenue :

=> dans la zone « motif du virement »

=> Pour les virements effectués par la Banque Postale, ces informations doivent être indiquées dans la zone « message »

Afin de permettre l'identification vous devez nous envoyer un mail comportant le nom/prénom de l'expéditeur le montant du virement le nom/prénom et numéro d'écrou à l'adresse indiquée au début du présent paragraphe.

Titulaire du compte : Régie des comptes nominatifs de la maison d'arrêt de Villepinte
Domiciliation du compte : Trésor Public Bobigny
Identifiant international du compte bancaire – IBAN : FR76 1007 1930 0000 0010 0116 819
Code d'identification bancaire – BIC : TRPUFRP1

Attention le virement sera refusé par l'établissement si :

- l'identification de la personne détenue est impossible
- la personne détenue a été libérée entre temps
- le juge d'instruction ou la direction de l'établissement interdit à la personne détenue de recevoir de l'argent

Le Chef d'établissement